

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1333

présenté par

Mme Bannier, M. Sorre, Mme Pochon, Mme Pasquini, Mme Taillé-Polian, Mme Arrighi,
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff,
Mme Laernoès, M. Lucas-Lundy, M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 6, après le mot :

« intéressées »,

insérer les mots :

« et leurs groupements ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la deuxième phrase de l’alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste – NUPES adopté en commission des affaires culturelles et de l’éducation vise à permettre la participation des groupements de communes aux politiques publiques agricoles et leur contribution à l’atteinte des objectifs à l’horizon 2030 de formation, d’installation, de transmission et de transition des systèmes de production agricole tels que fixés par le présent article du projet de loi, au même titre que les collectivités territoriales volontaires.